

MÉTHODOLOGIE DE CALCUL DU POSTE FRET

CONTEXTE

Le poste Fret recouvre les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par les transports de marchandises, c'est-à-dire la réception de matières premières et les flux de papier fiduciaire, de billets ainsi que de monnaie.

SOURCE DES DONNÉES

Les données d'activités sont issues du suivi :

- des expéditions de marchandises (poids et distance estimée associée);
- du volume de carburant acheté (en litres) ;
- des quantités de biens achetées.

PRINCIPE DE CALCUL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Deux modalités de calcul sont appliquées pour évaluer les émissions de GES liées au fret :

À partir du nombre de litres de carburant consommés

Il s'agit de la méthode priorisée lorsque les données sont disponibles. C'est le cas pour les transports opérés directement par la Banque de France.

Émissions de GES = Quantité de carburant consommé * facteur d'émission correspondant

À partir du poids des marchandises transportées et de la distance parcourue

**Émissions de GES = poids de marchandises transportées (en tonnes) * distance parcourue (en km)*
facteur d'émission correspondant**

Détermination du facteur d'émission

Le choix du facteur d'émission dépend du mode de transport utilisé :

Type de transport	Moyen de transport	Unité	Facteur d'émission
Aérien	Avion cargo, plus de 100 tonnes, >3500 kms, 2018, avec traînées de condensation (Fabrication)	kgCO ₂ e/t.km	0,00115
Aérien	Avion cargo, plus de 100 tonnes, >3500 kms, 2018, avec traînées de condensation (Émissions fugitives traînées de condensation)	kgCO ₂ e/t.km	0,489
Aérien	Avion cargo, plus de 100 tonnes, > 3500 kms, avec traînées de condensation (Combustion)	kgCO ₂ e/t.km	0,494
Aérien	Avion cargo, plus de 100 tonnes, > 3500 kms, avec traînées de condensation (Production de carburant en amont)	kgCO ₂ e/t.km	0,0958
Maritime	Fret maritime, navire de charge <10 000 tonnes, HFO-MGO (Combustion)	kgCO ₂ e/t.km	0,0174
Maritime	Fret maritime, navire de charge <10 000 tonnes, HFO (marine fuel oil)-MGO (marine gasoil) (Production de carburant en amont)	kgCO ₂ e/t.km	0,00169
Routier	Gazole routier (Combustion)	kgCO ₂ e/litre	2,49
Routier	Gazole routier (Production de carburant en amont)	kgCO ₂ e/litre	0,609
Routier	Fret routier, Camion articulé, 44 à 60 tonnes, Diesel, 7% biodiesel (Combustion)	kgCO ₂ e/t.km	0,0511
Routier	Fret routier, Camion articulé, 44 à 60 tonnes, Diesel, 7% biodiesel (Production de carburant en amont)	kgCO ₂ e/t.km	0,0125
Routier	Fret routier, Camion articulé, 44 à 60 tonnes, Diesel, 7% biodiesel (Fabrication)	kgCO ₂ e/t.km	0,0039

Source : base carbone de l'ADEME version 23.5